

Le 21 avril 2022

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Jeudi 21 avril 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Chambord, au 1526 rue Principale, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël, Diane Hudon et Julie Girard-Rondeau et monsieur Gérald Genest.

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Mario Bolduc	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Julie Girard-Rondeau	conseillère
Robin Doré	conseiller
Gérald Genest	conseiller

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, greffier-trésorier, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Chambord au 1526 rue Principale le jeudi 21 avril à 18h30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Période de questions
- 4) Résolution 04-105-2022 - abrogation
- 5) Clôture de la séance

DONNÉ ce treizième jour du mois d'avril 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord en le transmettant par envoi électronique le huitième jour d'avril 2022 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce treizième jour d’avril deux-mille-vingt-deux.

Grant Baergen
Directeur général et greffier-trésorier

GB

PÉRIODE DE QUESTIONS

RENONCIATION À L’AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l’article 157 du code municipal.

RÉSOLUTION 04-136-2022 RESOLUTION 04-105-2022 - ABROGATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté la résolution 04-105-2022 lors de la séance ordinaire du 4 avril ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions avec la partie syndicale doivent avoir lieu ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D’abroger la résolution 04-105-2022.

RÉSOLUTION 04-137-2022 FERMETURE DE LA SÉANCE

L’avis de convocation de la séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par madame Diane Hudon, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 18 h 33.

Le maire,

Le greffier-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».